# DEC180731DR16

Délégation de signature consentie à M. Pierre COURAL, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 :

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre COURAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 ;

**Vu** la décision 162005DAJ du 2 septembre 2016 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs ;

### **DECIDE:**

## Article 1er

Délégation est donnée à **M. Pierre COURAL**, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRH, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COURAL, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle LONGIN**, directrice adjointe l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COURAL et de Mme Isabelle LONGIN, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD, directrice déléguée aux cadres supérieurs.
- **Mme Christiane ÉNAMÉ**, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- M. Gilles SABAT, chargé de la gestion des ressources,

aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange